

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013  
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45  
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30  
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35  
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35  
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35  
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15  
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05  
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15  
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00  
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10  
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00  
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30  
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40  
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40  
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Les arts au mur - Programme d'actions 2013 de l'Artothèque de Pessac - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une artothèque fonctionne comme une bibliothèque, elle permet à tous les publics de choisir et d'emporter pour une somme modique une oeuvre d'art contemporain originale chez soi ou sur son lieu de travail. En promouvant l'art à domicile, l'artothèque instaure un nouveau type de relation avec l'art et favorise la connaissance et la diffusion de l'art contemporain auprès de publics diversifiés. L'Artothèque de Pessac construit par le biais du prêt d'oeuvres (collection de 700 oeuvres originales et plus de 50 expositions présentées depuis 2002), une relation privilégiée entre l'art contemporain et tous les publics – particuliers, scolaires, universités, collectivités, hôpitaux, maisons de retraites, espaces sociaux, prison...

L'association Les arts au mur créée en 2000, qui porte L'Artothèque de Pessac et dont la Communauté urbaine de Bordeaux est adhérente depuis 2011, a pour ambition de favoriser l'intercommunalité culturelle ou le travail en commun des structures de l'agglomération, et d'accompagner les processus de métropolisation.

Structure unique en Aquitaine, l'Artothèque de Pessac a une dimension transcommunale, au service des publics de toute la Communauté urbaine de Bordeaux (ce qui représente 80 % des publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets dans et hors les murs.

En 2013, dans le cadre de l'été métropolitain, l'Artothèque de Pessac offre un «vagabondage urbain», en mettant en place du 15 juin au 27 septembre 2013 des propositions artistiques dans l'espace public et dans des espaces privés, comme les commerces du centre-ville de Pessac. L'idée est de créer des parcours d'une oeuvre à l'autre et des rencontres avec les artistes. Ainsi les artistes suivants exposeront dans une itinérance urbaine: Juan Aizpitarte, au château de Camponac, Eddie Ladoire, à la Maison Le Corbusier, Pierre Labat au Château Pape-Clément et enfin Laurent Cerciati, sur l'éco-site du Bourgailh.

Dans le même temps deux expositions auront lieu à l'Artothèque avec les artistes suivants: Sébastien Gouju, Des rêves moins doux (16/05-07/09) et Quelque part, un film de Georgette Power (14/09-19/10)

Sur chaque lieu d'expositions des temps de médiation seront organisés par l'artothèque.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la ville de Pessac (fiche action 10).

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement l'association Les Arts au Mur en 2012 à hauteur de 12 500€, a donc été invitée à participer à hauteur de 27 500€, correspondant notamment au travail de développement de l'artothèque dans sa dimension transcommunale (12 500€) et la médiation culturelle dans le cadre de l'Eté Métropolitain (15 000€), dans le cadre d'un budget de fonctionnement en 2013 de 255 500€ TTC. répartis de la manière suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Achats	35 300	Ventes	39 486
Services extérieurs	11 050	Etat	33 514
Autres services extérieurs	35 150	Région	45 000
Charges de personnel	128 000	Cub	27 500
Charges exceptionnelles	40 000	Pessac	65 000
Dotation aux amortissements	6 000	Pessac acquisitions	40 000
		Acisé	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>255 500</b>		<b>255 500</b>
<i>Contributions volontaires</i>	<i>25 850</i>	<i>Contributions volontaires</i>	<i>25 850</i>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le programme d'actions de l'Artothèque Les Arts au Mur relève de la catégorie des actions transcommunales,

### **DECIDE**

**Article 1:** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 27 500€ au bénéfice de l'association Les Arts au Mur au titre de l'exercice 2013, et sur la base d'une assiette subventionnable de 255 500€ T.T.C,

**Article 2:** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant notamment les modalités de versement de la subvention communautaire et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision,

**Article 3:** les dépenses correspondantes au montant des subventions précitées seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, section fonctionnement: chapitre 65, article 6574, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON